



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 15 avril 2019

Fontenay-le-Comte : l'Etat engage 2,4 M€ pour dépolluer l'ancien site de la société Prolifer Recycling

L'État a accepté de financer les opérations d'évacuation des déchets encore présents sur l'ancien site de la société Prolifer Recycling pour un coût de près de 2,4 M€.

Suite à son placement en liquidation judiciaire en mars 2016, la société Prolifer Recycling, spécialisée dans la collecte de déchets, avait laissé sur l'ancien site de Fontenay-le-Comte une décharge de déchets plastiques et de déchets bois à ciel ouvert.

Ce site était spécialisé dans des opérations de tri sur les déchets de plastique et de bois en vue de favoriser leur recyclage et de contribuer ainsi à la stratégie d'économie circulaire.

Confronté à des difficultés financières, l'ancien exploitant avait, au cours des derniers mois d'exploitation, pris en charge d'importantes quantités de déchets sans pour autant faire procéder à l'élimination des refus de tris issus de son activité.

A la demande des services de l'État, le liquidateur judiciaire a procédé à d'importants travaux de mise en sécurité pour limiter les risques d'intrusion, de pollution et d'incendie sur le site. Près de 550 000 € issus notamment de la revente de matériels ont ainsi été investis par le liquidateur.

Malgré les évacuations opérées par le liquidateur, d'importants tonnages de déchets non dangereux restent présents sur le site (plus de 50 000 m³). Ces déchets constitués essentiellement de déchets plastiques représentent un potentiel combustible très conséquent.

Le liquidateur a fait procéder à des opérations visant à éliminer la majorité des déchets dangereux présents sur le site et à limiter la taille des îlots de déchets. Malgré le fractionnement des tas, ce potentiel combustible représente un risque élevé d'incendie.

Les services de l'État ont mené une action vis-à-vis des principaux producteurs de déchets (banals, emballages ou plastiques) ayant apporté des déchets sur le site. Il a leur été demandé de prendre en charge le coût d'élimination des déchets qu'ils avaient confiés à la société Prolifer Recycling. **Au total, 1 332 tonnes de déchets vont être évacués.**





Les opérations d'évacuations, sous maîtrise d'ouvrage de l'ADEME, ont débuté fin février et vont se poursuivre jusqu'à fin mai 2019.

L'ADEME a été missionnée pour assurer une partie de la mise en sécurité du site en complément de la reprise de déchets par les producteurs. La mise en sécurité porte sur l'évacuation et l'élimination des déchets (refus de tri) qui présentent un risque d'incendie et de pollution subséquent de l'environnement.

Si les déblais de terres et déchets de démolition ne présentent pas de risque incendie, ils seront toutefois caractérisés afin de s'assurer qu'ils ne présentent pas de risques de pollution de l'environnement. En l'absence de risque environnemental, ces déchets inertes resteront sur site.

Benoît Brocart, préfet de la Vendée, accompagné des élus locaux et des services de l'Etat en charge de ce dossier, s'est rendu le 15 avril 2019 sur l'ancien site de la société Prolifer Recycling à Fontenay-le-Comte pour constater l'évacuation effective en cours des déchets.

Cet investissement financier important de l'Etat pour dépolluer le site, va conforter l'attractivité du territoire de Fontenay-le-Comte.

